



Distr. générale  
28 juin 2021

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Trente-troisième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**

En ligne, 23–29 octobre 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire\*

**Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale  
pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal**

**Proposition de révision du budget approuvé pour 2021 et  
projets de budget pour 2022 et 2023 du Fonds d'affectation  
spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**

**Note du Secrétariat**

**I. Introduction**

1. On trouvera dans la présente note la proposition de révision du budget approuvé pour 2021 et les projets de budget pour 2022 et 2023 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Au paragraphe 10 de la décision XXXII/12, la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal a prié la Secrétaire exécutive de continuer à préparer des fiches descriptives pour la présentation des futurs budgets. Les fiches descriptives des budgets susmentionnés figurent dans le document UNEP/OzL.Conv.12(II)/INF/1–UNEP/OzL.Pro.33/INF/1.
3. Au paragraphe 13 de la même décision, les Parties ont demandé à la Secrétaire exécutive d'élaborer, en se fondant sur les besoins prévus, deux scénarios budgétaires et programmes de travail pour les années 2022 et 2023 se présentant comme suit :
  - a) Un scénario budgétaire à croissance nominale zéro ;
  - b) Un scénario prenant en compte d'autres ajustements qu'il était recommandé d'apporter au scénario à croissance nominale zéro et les coûts ou économies supplémentaires y afférents.
4. La section II de la présente note analyse l'impact continu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les budgets et les options proposées par le Secrétariat, qui transparaissent dans les tableaux des contributions. La section III présente le budget révisé pour 2021 et les scénarios budgétaires mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, dont un résumé accompagné des budgets détaillés est présenté dans l'annexe I à la présente note. La section IV présente une analyse du solde de trésorerie et des options de financement, et la section V présente les observations finales. À l'appui des scénarios budgétaires, on trouvera dans l'annexe II un organigramme et un tableau des effectifs, et dans l'annexe IV une mise à jour sur l'amélioration du site et des outils Web du Secrétariat.

\* UNEP/OzL.Conv.12(II)/1-UNEP/OzL.Pro.33/1.

L'annexe V présente le barème des contributions attendues pour 2022 et 2023 dans les deux scénarios budgétaires.

5. La proposition de révision du budget approuvé pour 2021 et les projets de budget pour 2022 et 2023 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ont été revus par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et approuvés comme étant conformes au paragraphe 17 des Règles de gestion du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

6. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.

## **II. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus sur les budgets pour la période 2021–2023 et les contributions pour 2022**

7. Depuis 2020, la pandémie de COVID-19 a modifié la manière dont sont menées les activités du Protocole de Montréal. Au lieu de réunions en présentiel, le Secrétariat a organisé des réunions en ligne en 2020 et au cours du premier semestre de 2021, permettant ainsi de réduire les dépenses liées aux frais de voyage et aux services de conférence.

8. En 2021, les réunions suivantes se sont tenues en ligne : a) la quatrième Réunion extraordinaire des Parties, le 21 mai 2021, concernant le versement des contributions pour 2021 au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ; et b) la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal comprenant une réunion de deux jours en mai et une réunion technique de quatre jours en juillet. La réunion du Groupe de travail à composition non limitée qui s'est tenue les 22 et 24 mai s'est penchée sur la question de la reconstitution du Fonds multilatéral et plus particulièrement sur les orientations à donner à l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique concernant la poursuite des travaux relatifs au rapport sur la reconstitution paru en mai 2020. La réunion technique de juillet comprendra deux sessions sensiblement identiques pour discuter des questions suivantes : émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11), les 14 et 15 juillet ; et efficacité énergétique, les 16 et 17 juillet. Ces sessions se tiendront à des heures différentes pour permettre la participation des Parties se trouvant dans des fuseaux horaires différents, avec des services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Un forum en ligne a été préalablement mis en place pour recueillir les questions et les observations.

9. Le plan d'urgence du 6 avril 2021 a été mis à jour<sup>1</sup> et communiqué aux Parties le 28 juin 2021, en tenant compte du déploiement continu de la campagne de vaccination et de la poursuite des restrictions imposées aux voyages internationaux et aux grands rassemblements par suite de la pandémie de COVID-19. Il a été décidé de tenir conjointement la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (partie II) et la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal en ligne afin de traiter des points prioritaires de l'ordre du jour. La réunion conjointe sera prolongée de deux jours, complétés par des réunions informelles et informatives durant la période préparatoire, du 5 au 18 octobre 2021.

10. Dans la présente note, le budget révisé pour 2021, les scénarios budgétaires pour 2022 et le niveau des contributions sont tous basés sur la tenue en ligne, du 23 au 29 octobre, de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, et de la tenue connexe de réunions informelles et informatives, du 5 au 18 octobre 2021.

11. Les options de financement des contributions pour 2022, compte tenu des effets de la pandémie décrits plus haut, sont présentées dans la section IV.

## **III. Budgets pour 2021, 2022 et 2023**

### **A. Budget révisé pour 2021**

12. Le budget révisé proposé pour 2021 (3 619 899 dollars) est inférieur de 2 855 897 dollars au budget approuvé (6 475 796 dollars). Les raisons de cette révision à la baisse sont les suivantes :

a) Un montant de 38 550 dollars au titre des dépenses de personnel reste non dépensé sur la base des coûts réels du poste de la précédente Secrétaire exécutive à la classe D-2 pour trois mois (premier trimestre de 2021). Le montant non dépensé pour le deuxième trimestre de 2021 n'apparaît

<sup>1</sup> Un résumé du plan d'urgence actualisé est disponible sur le site <https://ozone.unep.org/contingency-meeting-plans-2020-2021-update>

pas dans le budget révisé ; en revanche, il a été retenu pour couvrir l'accueil et l'installation du nouveau secrétaire exécutif adjoint, les coûts réels étant inconnus au moment de la préparation du document budgétaire ;

b) Un montant de 347 000 dollars au titre du coût des réunions, non dépensé suite à l'organisation de réunions en ligne, comme indiqué dans la section II de la présente note. La dépense estimative de 1 040 000 dollars se rapporte à la facilitation des travaux en ligne, y compris la préparation des documents, l'interprétation et la location d'une plateforme de réunion. Conformément aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus, le budget approuvé pour la trente-troisième Réunion des Parties sera intégralement conservé pour des jours supplémentaires de la réunion. Une provision de 20 000 dollars a été faite pour couvrir le coût des réunions et les frais de communication du Groupe de l'évaluation ;

c) Un montant de 1 170 000 dollars au titre des frais de voyage des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (« Parties visées à l'article 5 ») reste non dépensé. Les prévisions de dépenses dans cette catégorie comprennent 15 000 dollars pour les frais de voyage des membres du Groupe de l'évaluation, en cas de besoin, et 5 000 dollars mis en réserve sur chacune des lignes budgétaires de la trente-troisième Réunion des Parties et de la quarante-troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, respectivement, aux fins de remboursement des frais de communication encourus par les Parties lors des travaux en ligne ;

d) Un montant de 180 000 dollars sur le budget des frais de voyage du personnel en mission reste non dépensé, dont 15 000 dollars ont été retenus pour tout déplacement imprévu en cas de besoin et si la situation le permet ;

e) Sur les activités financées à l'aide du solde de trésorerie, un montant de 791 793 dollars pour les réunions supplémentaires approuvées par les Parties aux paragraphes 2 a) et 2 b) de la décision XXXII/12 reste non dépensé. Comme indiqué dans le plan d'urgence du 6 avril 2021, la deuxième partie de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée n'a pas pu se tenir au début de 2021 comme prévu, et la quatrième Réunion extraordinaire des Parties s'est tenue en ligne, ce qui a entraîné des économies sur les coûts des services de conférence et les frais de participation des Parties visées à l'article 5 ;

f) Par suite des alinéas a) à e) ci-dessus, une baisse de 328 554 dollars des dépenses d'appui au programme a été enregistrée.

13. Une nouvelle mise à jour sur l'exécution du budget, l'état des contributions et le solde de trésorerie au 30 septembre 2021 sera fournie dans le document d'information portant la cote UNEP/OzL.Conv.12(II)/INF/2-UNEP/OzL.Pro.33/INF/2.

## **B. Projets de budget pour 2022**

14. Comme suite au paragraphe 13 de la décision XXXII/12, le Secrétariat a présenté les deux scénarios budgétaires suivants pour 2022 pour examen par les Parties :

a) Un budget à croissance nominale zéro (5 322 300 dollars) égal au budget approuvé pour 2020 ;

b) Un budget de 5 604 913 dollars accusant une hausse de 5,3 % par rapport au scénario à croissance nominale zéro.

### **1. Budget à croissance nominale zéro**

15. Le budget à croissance nominale zéro proposé pour 2022 reflète les ajustements suivants au budget approuvé pour 2021 (soit une diminution nette de 26 555 dollars) :

a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 106 100 dollars par rapport à 2021, cette majoration comprenant :

- i) Une augmentation (31 100 dollars) au titre des dépenses de personnel, correspondant à une provision pour inflation de 2 % (voir l'annexe II à la présente note, comprenant l'organigramme et les tableaux d'effectifs du Secrétariat) ;
- ii) Un montant (75 000 dollars) représentant 50 % du coût de la création d'un poste de responsable des technologies de l'information (P-3), les 50 % restants étant financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne. En 2012, le Secrétariat avait proposé la création d'un poste de webmestre (P-2) en 2013. Les Parties avaient approuvé cette proposition dans son principe et demandé au Secrétariat d'envisager la possibilité de collaborer avec le PNUE,

d'autres organismes des Nations Unies et des prestataires de services extérieurs pour fournir les services demandés (UNEP/OzL.Pro.24/10). En conséquence, le Secrétariat s'est appuyé sur les services et l'expertise de son Administrateur chargé des systèmes de données et d'informations, du responsable des technologies de l'information du Fonds multilatéral et, plus récemment, des Services internes du PNUE pour obtenir les compétences nécessaires, financées au titre de l'appui au programme. Les outils numériques entretenus par le Secrétariat s'étant développés ces dernières années, être tributaire de sources externes constitue un défi. Comme indiqué dans la révision proposée au budget approuvé pour 2020 et dans les projets de budgets pour 2021 et 2022 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.32/4/Rev.1), après avoir réévalué ses besoins de personnel, le Secrétariat propose la création d'un poste de responsable des technologies de l'information (P-3). Les fonctions attachées à ce poste sont indiquées dans l'annexe III. Les Parties souhaiteront peut-être faire droit à cette demande, le poste de responsable des technologies de l'information dédié devant aider le Secrétariat à fournir efficacement les services ci-après :

- Avec le soutien des Parties au fil des ans, et plus récemment depuis 2018, le Secrétariat a mis à disposition divers produits numériques (voir l'annexe IV) et s'appuie de plus en plus sur ses services Web pour archiver et communiquer des informations vitales, la documentation destinée aux réunions et d'autres services. Il est donc nécessaire d'apporter d'un appui technique ininterrompu pour l'entretien de ces outils et de découvrir de nouveaux moyens d'améliorer la présence numérique du Secrétariat.
- La nature intensive des réunions sans papier a nécessité une assistance accrue de personnel dédié aux questions technologiques.
- Un soutien permanent est indispensable pour réduire la dépendance du Secrétariat à l'égard des ressources extérieures et le rendre autonome sur le front technologique. Pour trois ans, depuis 2019, les Parties ont approuvé le poste de webmestre (P-3) à titre temporaire, ce poste étant financé à l'aide du solde de trésorerie, afin d'appuyer les travaux du Secrétariat à l'interface numérique. Cet administrateur a apporté un soutien efficace à la solution des problèmes techniques au jour le jour, réduisant ainsi les délais d'exécution et la dépendance à l'égard des experts de l'extérieur.
- Depuis 2020, la pandémie fait que les travaux des traités sur l'ozone se déroulent en ligne, exigeant un soutien accru pour les réunions, l'accès aux documents, et la communication des observations et des réponses aux questions concernant les documents des réunions disponibles sur la plateforme en ligne.

b) Le coût des services de conférence (650 000 dollars) pour la trente-quatrième Réunion des Parties accuse une augmentation de 125 000 dollars. En l'absence de pays hôte, le devis communiqué par l'Office des Nations Unies à Nairobi repose sur l'hypothèse que la réunion se tiendra au siège du Secrétariat, à Nairobi. Le budget sera ajusté une fois les modalités d'accueil connues et finalisées, les fonds restants étant affectés à d'autres activités, si nécessaire ;

c) L'année 2022 étant une année d'évaluation, le budget des frais de voyage des experts a été majoré de 30 000 dollars, pour tenir compte de la participation accrue attendue aux réunions des Groupes de l'évaluation ;

d) Pour absorber les augmentations susmentionnées, les frais de voyage du personnel et la participation des services de conférence aux missions exploratoires ont été réduits de 180 000 dollars ;

e) Le budget des dépenses de fonctionnement a baissé de 43 000 dollars par rapport à 2021. Cette rubrique inclut les biens consommables, le matériel et son entretien, les locaux de bureau, la couverture médiatique, l'édition et la traduction ponctuelles de documents et diverses autres dépenses. Cette dernière catégorie comprend traditionnellement les frais de communication, le fret et de formation du personnel ;

f) Le budget alloué à la sensibilisation du public et à la communication a été réduit de 61 600 dollars. Les rubriques concernées par cette réduction sont la maintenance et l'amélioration du site Internet et des outils Web et toute mise à jour qui pourrait être nécessaire en raison de l'évolution de la technologie introduite dans les deux Fonds d'affectation spéciale en 2021. Pour couvrir les augmentations prévues dans les catégories de coûts susmentionnées, étant donné que le solde de trésorerie est suffisant, le Secrétariat propose de répartir les coûts entre le budget de base et le solde de trésorerie du Protocole de Montréal, un montant symbolique (2 500 dollars) continuant d'être à la charge du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne. Il est vital que les contributions versées par les Parties depuis 2018 servent à améliorer les aspects numériques de leurs travaux sur l'ozone à l'aide de fonds destinés à l'entretien courant et aux améliorations. Le Secrétariat a pris acte des contributions fournies par les Parties et présente, dans l'annexe IV à la présente note, des précisions sur les divers outils en ligne disponibles et leur évolution depuis 2018 ;

g) Comme suite aux alinéas a) à f) ci-dessus, une diminution correspondante a été effectuée au titre des dépenses d'appui au programme (3 055 dollars).

## 2. Budget proposé

16. Le Secrétariat est parvenu au scénario budgétaire proposé en augmentant le budget à croissance nominale zéro de 282 613 dollars, se présentant comme suit :

a) Une augmentation de 180 000 dollars au titre des frais de voyage et de 43 000 dollars au titre des dépenses opérationnelles, ramenant ces deux catégories de dépenses à leur niveau du budget approuvé pour 2021 ;

b) Une augmentation de 27 100 dollars pour la campagne de communication, qui servira à créer des atouts numériques et à faire connaître au public le succès du Protocole de Montréal comme exemple positif de coopération multilatérale dans le domaine de l'environnemental. Le jeu mobile Reset Earth sera développé, avec l'introduction d'un quatrième personnage et d'un scénario supplémentaire (de nouveaux épisodes). Cette campagne de promotion et de sensibilisation sera l'un des traits marquants des célébrations du trente-cinquième anniversaire du Protocole de Montréal. Ce produit et d'autres, qui seront générés par le Secrétariat en 2022, se dérouleront parallèlement à la célébration du cinquantième anniversaire du PNUE. Aucun budget pour la campagne de communication n'est à imputer sur le solde de trésorerie ;

c) Comme suite aux alinéas a) et b) ci-dessus, une augmentation de 32 513 dollars des dépenses d'appui au programme a été enregistrée.

## 3. Activités supplémentaires financées à l'aide du solde de trésorerie

17. Conformément au paragraphe 15 f) ci-dessus, un montant de 37 500 dollars est proposé pour l'amélioration des outils en ligne.

18. Pour être mieux en mesure d'appréhender les questions scientifiques et techniques en réalisant une analyse approfondie des rapports des groupes d'évaluation et des matériaux et publications de référence ayant fait l'objet d'un examen par des pairs, le Secrétariat demande un montant de 20 000 dollars pour financer un Volontaire des Nations Unies au niveau national.

## 4. Résumé

19. Le tableau 1 récapitule les deux scénarios prévus pour 2022, y compris le budget demandé pour les activités supplémentaires qu'il est proposé de financer à partir du solde de trésorerie (voir les paragraphes 17 et 18 ci-dessus).

Tableau 1

### Résumé des deux scénarios budgétaires proposés pour 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Croissance nominale zéro pour 2022</i>	<i>Montant proposé pour 2022</i>
Budget (y compris les dépenses d'appui au programme)	5 322 300	5 604 913
Activités supplémentaires (y compris les dépenses d'appui au programme)	64 975	64 975
<b>Total</b>	<b>5 387 275</b>	<b>5 669 888</b>

## C. Scénarios budgétaires pour 2023

20. Le Secrétariat présente pour examen les scénarios budgétaires suivants pour 2023 :

- a) Un budget à croissance nominale zéro (5 322 300 dollars) égal au budget approuvé pour 2020 ;
- b) Un budget proposé de 5 572 030 dollars, accusant une augmentation de 4,7 % par rapport au budget à croissance nominale zéro.

### 1. Budget à croissance nominale zéro

21. Le budget à croissance nominale zéro pour 2023 est du même montant que le budget approuvé pour 2020 et le budget à croissance nominale zéro pour 2022. Les rubriques budgétaires suivantes du budget à croissance nominale zéro pour 2022 ont été ajustées comme suit :

- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 32 900 dollars, afin de tenir compte de la provision pour inflation ;
- b) Le coût des services de conférence pour la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, que le Secrétariat a provisoirement prévu de tenir à Vienne, a été réduit de 37 000 dollars. Bien que la réservation provisoire et les devis connexes n'aient pas été confirmés en raison de la pandémie, le Secrétariat a examiné les coûts réels de la réunion qui s'est tenue au même endroit en 2018 et, après y avoir ajouté la provision pour inflation et des dépenses imprévues de 5 % pour répondre aux besoins des protocoles pandémiques, est arrivé à une estimation de 595 000 dollars ;
- c) Le montant alloué aux frais de voyage des experts des groupes d'évaluation a été réduit de 30 000 dollars, l'année 2023 n'étant pas une année d'évaluation ;
- d) Le budget des frais de voyage du personnel a été augmenté de 32 500 dollars, mais reste bien inférieur au budget ordinairement alloué à cette fin ;
- e) Le montant des frais divers au titre des dépenses opérationnelles a été réduit de 3 500 dollars ;
- f) Le budget de sensibilisation du public a été augmenté de 5 100 dollars pour assurer la mise à jour du système d'enregistrement ; un montant de 13 000 dollars seulement a été alloué à la campagne de communication.

### 2. Budget proposé

22. Le budget proposé pour 2023 accuse une augmentation de 249 730 dollars par rapport au scénario à croissance nominale zéro et comprend :

- a) Une augmentation de 147 500 dollars du budget des frais de voyage du personnel en mission, qui le rétablit au même niveau qu'en 2022 ;
- b) Une augmentation de 46 500 dollars du budget des dépenses de fonctionnement, qui le rétablit au même niveau qu'en 2022 ;
- c) Une augmentation de 27 000 dollars pour la campagne de communication, qui rétablit cette rubrique budgétaire au même niveau qu'en 2022 ;
- d) Comme suite aux alinéas a) à c) ci-dessus une augmentation de 28 730 dollars des dépenses d'appui au programme a été enregistrée.

### 3. Activités supplémentaires financées à l'aide du solde de trésorerie

23. Conformément à l'approche adoptée pour le budget de 2022, le Secrétariat demande un financement au titre du solde de trésorerie aux fins suivantes :

- a) Un montant de 37 500 dollars pour l'amélioration des outils numériques ;
- b) Un montant de 20 000 dollars pour financer un Volontaire des Nations Unies au niveau national pour apporter une assistance dans le domaine scientifique.

## IV. Projections du solde de trésorerie et options de financement pour 2022

24. Au 31 décembre 2020, le solde de trésorerie s'établissait à 9 914 106 dollars, contre des projections de 9 196 251 dollars. En 2020, les contributions reçues se sont élevées à 6 785 155 dollars, contre un montant approuvé de 5 322 308 dollars. Au vu des contributions reçues en 2020 malgré la pandémie, le Secrétariat compte recevoir 100 % du montant total des contributions approuvées (3 743 099 dollars) en 2021, correspondant à une réduction par rapport aux contributions approuvées pour 2020 et les années précédentes. Les contributions reçues pourraient inclure des arriérés de contributions d'années antérieures. Le budget révisé proposé étant de 3 619 899 dollars pour 2021 (sect. III.A), le Secrétariat prévoit un solde de trésorerie de 10 037 306 dollars au 31 décembre 2021.

Tableau 2

### Prévisions des recettes, des dépenses et du solde de trésorerie pour 2021

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Solde de trésorerie au 31 décembre 2020	9 914 106
Plus : recettes estimatives en 2021	3 743 099
Moins : dépenses estimatives en 2021	3 619 899
<b>Solde de trésorerie au 31 décembre 2021</b>	<b>10 037 306</b>

25. L'annexe V présente le barème des contributions des Parties pour trois options de financement du budget pour 2022. Ces options tiennent compte du solde de trésorerie actuel et de l'impact de la pandémie sur les activités prévues pour 2021 qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou qui l'ont été virtuellement, permettant de réaliser des économies sur les voyages internationaux, les lieux des réunions, etc. Ces trois options sont les suivantes :

a) Option 1 : contributions pour 2022 au même niveau qu'en 2021 (3 743 099 dollars), qui tiennent déjà compte des incidences financières de la pandémie COVID-19 sur les activités prévues pour 2021 ;

b) Option 2 : contributions pour 2022 correspondant aux scénarios budgétaires prévus pour l'année, moins 70 % (1 968 635 dollars) du budget non dépensé au titre des réunions et voyages connexes en 2021 (tableau 3) ;

c) Option 3 : identique à l'option 2, mais moins 100 % du budget non dépensé au même titre (tableau 3).

Tableau 3

### Montant non dépensé du budget des réunions et voyages connexes en 2021

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de coûts</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses estimatives</i>	<i>Montant non dépensé</i>
<b>Coût des réunions</b>			
Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	632 000	345 000	287 000
Coût des services de conférence : réunions préparatoires et réunions des Parties	525 000	525 000	—
Frais de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	20 000	35 000
Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	—
Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	—
Dépenses de représentation	25 000	—	25 000
<b>Total partiel : Coût des réunions</b>	<b>1 387 000</b>	<b>1 040 000</b>	<b>347 000</b>

<i>Catégorie de coûts</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses estimatives</i>	<i>Montant non dépensé</i>
<b>Frais de voyage des représentants et experts des Parties visées à l'article 5</b>			
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	350 000	15 000	335 000
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et réunions des Parties	400 000	5 000	395 000
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	365 000	5 000	360 000
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	15 000	—	15 000
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	65 000	—	65 000
<b>Total partiel : Frais de voyage des représentants et experts des Parties visées à l'article 5</b>	<b>1 195 000</b>	<b>25 000</b>	<b>1 170 000</b>
<b>Voyages officiels</b>			
Frais de voyage du personnel en mission	180 000	15 000	165 000
Frais de voyage du personnel des services de conférence en mission	15 000	—	15 000
<b>Total partiel : Voyages officiels</b>	<b>195 000</b>	<b>15 000</b>	<b>180 000</b>
<b>Activités financées à l'aide du solde de trésorerie</b>			
Coût des services de conférence : quarante-deuxième réunion (partie II) du Groupe de travail à composition non limitée	161 636	—	161 636
Coût des services de conférence : réunion extraordinaire des Parties	141 211	55 500	85 711
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (partie II)	472 628	—	472 628
Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunion extraordinaire des Parties	71 818	—	71 818
<b>Total partiel : Activités financées à l'aide du solde de trésorerie</b>	<b>847 293</b>	<b>55 500</b>	<b>791 793</b>
<b>Total, coûts directs</b>	<b>3 624 293</b>	<b>1 135 500</b>	<b>2 488 793</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)	471 158	147 615	323 543
<b>Total (y compris les dépenses d'appui au programme)</b>	<b>4 095 451</b>	<b>1 283 115</b>	<b>2 812 336</b>



Tableau 4  
**Options de financement pour 2022**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Budget</i>	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>
<b>Scénarios budgétaires</b>				
Croissance nominale zéro	5 322 300	3 743 099	3 353 665	2 509 964
Budget proposé	5 604 913	3 743 099	3 636 278	2 792 577

26. Le barème des contributions pour 2023 pour les deux scénarios budgétaires présentés dans la section III (C) est reproduit dans l'annexe IV. Étant donné que la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) et la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendront en ligne, les options de financement pour 2023 ne sont pas proposées pour examen en raison des contraintes de temps limitant leurs modalités d'organisation.

27. Le solde de trésorerie projeté à la fin de l'année 2022 pour chacune des trois options de financement est présenté dans le tableau 5 ci-dessous et a été calculé en se fondant sur les hypothèses suivantes :

a) Les contributions seront reçues à 100 % du montant approuvé, étant donné que leurs montants pour les trois options sont inférieurs à ceux de l'année 2020 et des années antérieures. Elles pourront comprendre des arriérés de contributions pour des années antérieures ;

b) Les dépenses représenteront 85 % du budget approuvé.

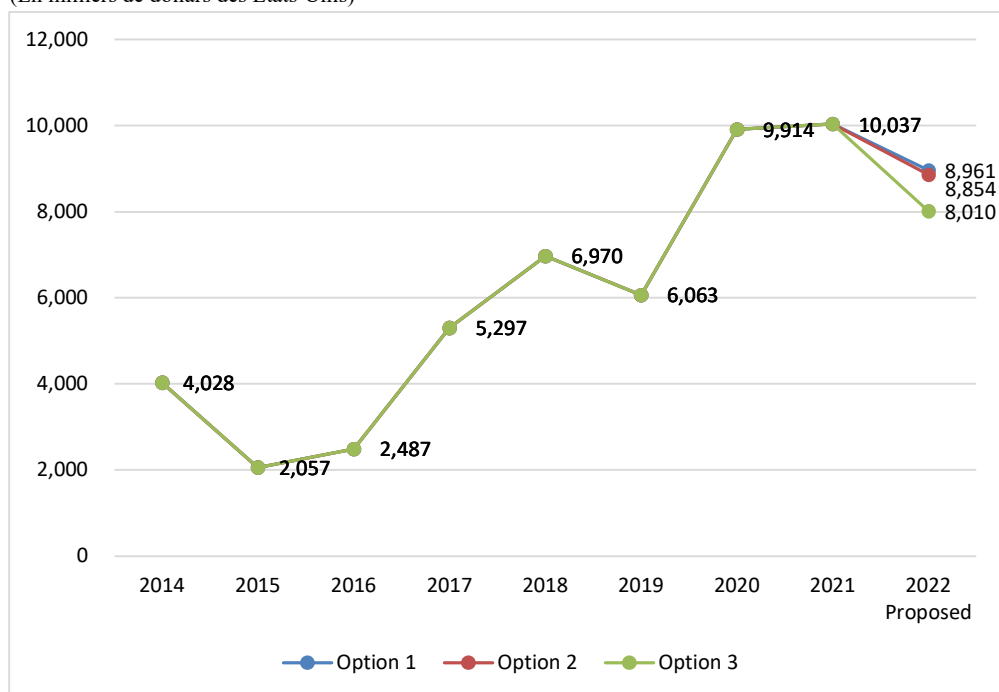
28. La figure 1 présente l'évolution du solde de trésorerie au cours d'une période de neuf ans (2014–2022), en s'appuyant sur le scénario de budget proposé pour 2022. Elle montre que toutes les options de financement contribuent à une réduction du solde de trésorerie comme demandé par les Parties dans le cadre des discussions au sein du Comité budgétaire tenues depuis 2019.

Tableau 5  
**Projections du solde de trésorerie à la fin de l'année 2022 pour les trois options de financement**

(En dollars des États-Unis)

<i>Scénarios budgétaires pour 2022</i>	<i>Option 1</i>		<i>Option 2</i>		<i>Option 3</i>	
	<i>Croissance nominale zéro</i>	<i>Budget proposé</i>	<i>Croissance nominale zéro</i>	<i>Budget proposé</i>	<i>Croissance nominale zéro</i>	<i>Budget proposé</i>
Solde de trésorerie au 31 décembre 2021	10 037 306	10 037 306	10 037 306	10 037 306	10 037 306	10 037 306
Plus : contributions à 100 % du montant escompté	3 743 099	3 743 099	3 353 665	3 636 278	2 509 964	2 792 577
Moins : dépenses à 85 % du budget	4 579 184	4 819 405	4 579 184	4 819 405	4 579 184	4 819 405
<b>Solde de trésorerie au 31 décembre 2022</b>	9 201 221	8 961 000	8 811 787	8 854 179	7 968 086	8 010 478

Figure 1  
**Évolution du solde de trésorerie en fin d'année**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)



## V. Observations finales

29. Le Secrétariat a établi les scénarios budgétaires les plus frugaux possibles pour 2022 et 2023. Certaines des réductions envisagées pour parvenir à une croissance nominale zéro pourraient avoir un impact négatif sur le fonctionnement quotidien du Secrétariat, sur sa participation et sa représentation aux réunions, ainsi que sur la visibilité des travaux menés dans le cadre du Protocole de Montréal.

30. Les scénarios comprennent une demande de création d'un poste de responsable des technologies de l'information (P-3) qui, de l'avis du Secrétariat, est nécessaire pour contribuer à l'efficacité, l'efficience et l'indépendance de ses opérations dans le domaine des technologies de l'information. Ce poste serait financé à parts égales par les deux Fonds d'affectation spéciale des traités sur l'ozone.

31. Pour 2022, trois options de financement ont été présentées pour examen par les Parties. Dans deux des trois options, une partie des fonds non dépensés du budget de 2021 se rapportant aux réunions et aux voyages connexes a été déduite, pour 2022, du montant des contributions des Parties, au vu des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et en vue de ramener le solde de trésorerie à un niveau satisfaisant.

32. Une nouvelle mise à jour sur l'exécution du budget en 2021, l'état des contributions et le solde de trésorerie au 30 septembre 2021 sera communiquée pour examen par les Parties dans la note du Secrétariat sur la question (UNEP/OzL.Conv.12(II)/INF/2–UNEP/OzL.Pro.32/INF/2).

## Annexe I

**Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif  
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :  
projet de budget révisé pour 2021 et projets de budget pour 2022  
et 2023**

Tableau 1  
**Résumé du budget révisé pour 2021 et scénarios budgétaires pour 2022 et 2023**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de coûts</i>	<i>2021</i>		<i>2022</i>		<i>2023</i>	
	<i>Montant approuvé</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Croissance nominale zéro</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Croissance nominale zéro</i>	<i>Montant proposé</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 555 000	1 516 450	1 661 100	1 661 100	1 694 000	1 694 000
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Frais généraux de fonctionnement						
Coût des réunions	1 387 000	893 000	1 512 000	1 512 000	1 475 000	1 475 000
Participation des représentants et experts des Parties visées à l'article 5 aux réunions	1 195 000	25 000	1 225 000	1 225 000	1 195 000	1 195 000
Frais de voyage du personnel en mission	195 000	15 000	15 000	195 000	47 500	195 000
Autres dépenses de fonctionnement	195 000	195 000	152 000	195 000	148 500	195 000
Sensibilisation du public et communication	121 500	121 500	59 900	87 000	65 000	92 000
<b>Total, coûts directs</b>	<b>4 733 500</b>	<b>2 997 950</b>	<b>4 710 000</b>	<b>4 960 100</b>	<b>4 710 000</b>	<b>4 931 000</b>
Dépenses d'appui au programme	615 355	389 734	612 300	644 813	612 300	641 030
<b>Total</b>	<b>5 348 855</b>	<b>3 387 684</b>	<b>5 322 300</b>	<b>5 604 913</b>	<b>5 322 300</b>	<b>5 572 030</b>
<b>Activités supplémentaires</b>	<b>997 293</b>	<b>205 000</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>
Dépenses d'appui au programme	129 648	26 715	7 475	7 475	7 475	7 475
<b>Total, activités supplémentaires</b>	<b>1 126 941</b>	<b>232 215</b>	<b>64 975</b>	<b>64 975</b>	<b>64 975</b>	<b>64 975</b>
<b>Total général</b>	<b>6 475 796</b>	<b>3 619 899</b>	<b>5 387 275</b>	<b>5 669 888</b>	<b>5 387 275</b>	<b>5 637 005</b>

Tableau 2  
**Budgets détaillés pour 2021, 2022 et 2023**  
 (En dollars des États-Unis)

Code budgétaire	Catégorie de coûts	2021		2022		2023	
		Montant approuvé	Montant révisé	Croissance nominale zéro	Montant proposé	Croissance nominale zéro	Montant proposé
1100	Traitements, indemnités et prestations	1 555 000	1 516 450	1 661 100	1 661 100	1 694 000	1 694 000
1200	Consultants	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
<b>1300</b>	<b>Coût des réunions</b>						
1321	Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	632 000	345 000	632 000	632 000	595 000	595 000
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et réunions des Parties	525 000	525 000	650 000	650 000	650 000	650 000
1323	Frais de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	20 000	55 000	55 000	55 000	55 000
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
1325	Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
5401	Dépenses de représentation <sup>a</sup>	25 000	–	25 000	25 000	25 000	25 000
<b>Total partiel :</b>	<b>Coût des réunions</b>	<b>1 387 000</b>	<b>1 040 000</b>	<b>1 512 000</b>	<b>1 512 000</b>	<b>1 475 000</b>	<b>1 475 000</b>
<b>3300</b>	<b>Frais de voyage des représentants et experts des Parties visées à l'article 5<sup>b</sup></b>						
3301	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	350 000	15 000	380 000	380 000	350 000	350 000
3302	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et réunions des Parties	400 000	5 000	400 000	400 000	400 000	400 000
3303	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	365 000	5 000	365 000	365 000	365 000	365 000
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	15 000	–	15 000	15 000	15 000	15 000

Code budgétaire	Catégorie de coûts	2021		2022		2023	
		Montant approuvé	Montant révisé	Croissance nominale zéro	Montant proposé	Croissance nominale zéro	Montant proposé
3305	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	65 000	–	65 000	65 000	65 000	65 000
<b>Total partiel :</b>	<b>Frais de voyage des représentants et experts des Parties visées à l'article 5</b>	<b>1 195 000</b>	<b>25 000</b>	<b>1 225 000</b>	<b>1 225 000</b>	<b>1 195 000</b>	<b>1 195 000</b>
<b>1600</b>	<b>Voyages officiels</b>						
1601	Frais de voyage du personnel en mission	180 000	15 000	10 000	180 000	42 500	180 000
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence en mission	15 000	–	5 000	15 000	5 000	15 000
<b>Total partiel :</b>	<b>Voyages officiels</b>	<b>195 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>195 000</b>	<b>47 500</b>	<b>195 000</b>
<b>4100–5300</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>						
4100	Matériel consommable	18 000	18 000	10 000	18 000	10 000	18 000
4200	Matériel non consommable	25 000	25 000	10 000	25 000	10 000	25 000
4300	Location des locaux de bureau	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
5100	Utilisation et entretien du matériel	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
5200	Frais d'établissement des rapports <sup>c</sup>	75 000	75 000	60 000	75 000	60 000	75 000
5300	Divers <sup>d</sup>	25 000	25 000	20 000	25 000	16 500	25 000
<b>Total partiel :</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>195 000</b>	<b>195 000</b>	<b>152 000</b>	<b>195 000</b>	<b>148 500</b>	<b>195 000</b>
5201	Sensibilisation du public et communication <sup>e</sup>	121 500	121 500	59 900	87 000	65 000	92 000
	<b>Total, coûts directs</b>	<b>4 733 500</b>	<b>2 997 950</b>	<b>4 710 000</b>	<b>4 960 100</b>	<b>4 710 000</b>	<b>4 931 000</b>
	Dépenses d'appui au programme	615 355	389 734	612 300	644 813	612 300	641 030
	<b>Total général</b>	<b>5 348 855</b>	<b>3 387 684</b>	<b>5 322 300</b>	<b>5 604 913</b>	<b>5 322 300</b>	<b>5 572 030</b>
	<b>Activités supplémentaires</b>						
	<b>Renforcement de la présence numérique (site Web, application mobile et portail des réunions)</b>						
5407	Poste temporaire (P-3)	150 000	150 000	–	–	–	–
5408	Amélioration des outils en ligne	–	–	37 500	37 500	37 500	37 500
5409	Volontaire des Nations Unies (questions scientifiques)	–	–	20 000	20 000	20 000	20 000
<b>Total partiel :</b>	<b>Renforcement de la présence numérique</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>

Code budgétaire	Catégorie de coûts	2021		2022		2023	
		Montant approuvé	Montant révisé	Croissance nominale zéro	Montant proposé	Croissance nominale zéro	Montant proposé
<b>Réunions supplémentaires</b>							
	Coût des services de conférence : quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (partie II)	161 636	–				
	Coût des services de conférence : réunion extraordinaire des Parties	141 211	55 500				
	Frais de voyage des Parties visées à l'article 5 : trente-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée (partie II)	472 628	–				
	Frais de voyage des Parties visées à l'article 5 : réunion extraordinaire des Parties	71 818	–				
<b>Total partiel :</b>	<b>Réunions</b>	<b>847 293</b>	<b>55 500</b>				
	<b>Total, coûts directs – activités supplémentaires</b>	<b>997 293</b>	<b>205 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>
	Dépenses d'appui au programme	129 648	26 715	7 475	7 475	7 475	7 475
	<b>Total, activités supplémentaires</b>	<b>1 126 941</b>	<b>232 215</b>	<b>64 975</b>	<b>64 975</b>	<b>64 975</b>	<b>64 975</b>
	<b>Total général</b>	<b>6 475 796</b>	<b>3 619 899</b>	<b>5 387 275</b>	<b>5 669 888</b>	<b>5 387 275</b>	<b>5 637 005</b>

<sup>a</sup> Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions des Parties.

<sup>b</sup> La participation des représentants des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal est chiffrée à 5 000 dollars par représentant et par réunion, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux, auquel s'ajoutent l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU et les faux frais au départ et à l'arrivée.

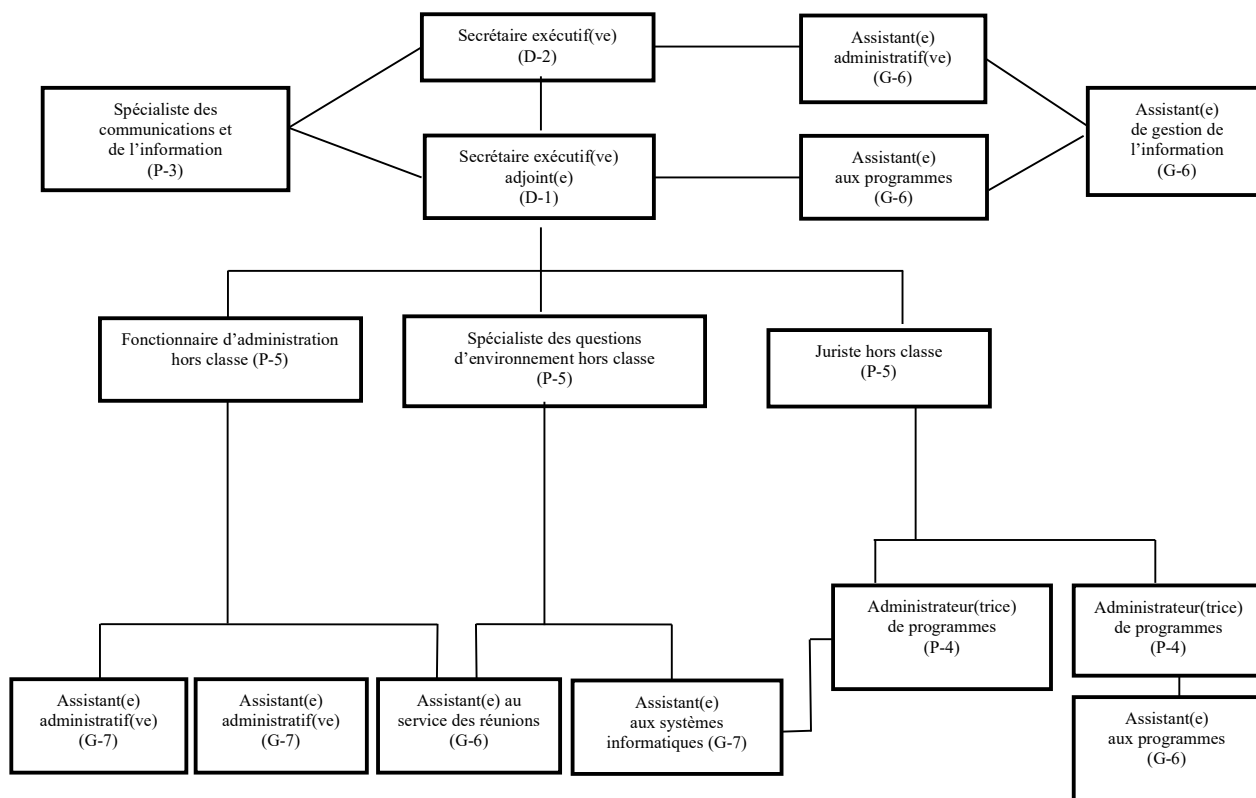
<sup>c</sup> Cette rubrique budgétaire comprend : 1) l'organisation des réunions; 2) l'édition et la traduction de documents autres que ceux des réunions ; 3) l'établissement des rapports des groupes d'évaluation.

<sup>d</sup> Cette rubrique budgétaire comprend : 1) les télécommunications ; 2) le fret ; 3) la formation du personnel.

<sup>e</sup> Cette rubrique budgétaire comprend : 1) la maintenance et l'hébergement du site Web et des outils Web ; 2) les campagnes de sensibilisation ; 3) les supports visuels ; 4) la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

## Annexe II

### Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone



**Équipe de direction** : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), juriste hors classe, spécialiste des questions d'environnement hors classe, fonctionnaire d'administration hors classe.

**Équipe chargée des questions administratives et financières** : fonctionnaire d'administration hors classe, tous les agents des services généraux.

**Équipe chargée des questions environnementales et des groupes d'évaluation** : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), spécialiste des questions d'environnement hors classe.

**Équipe chargée des questions juridiques et du respect des obligations** : juriste hors classe, administrateur(trice) de programmes (données et systèmes informatiques), administrateur(trice) de programmes (contrôle et respect des obligations), assistant(e) aux programmes.

**Équipe chargée de l'informatique** : fonctionnaire chargé(e) des communications et de l'information, administrateur(trice) de programmes (données et systèmes informatiques), assistant(e) de gestion de l'information, assistant(e) aux systèmes informatiques.

**Tableau d'effectifs et sources de financement<sup>2</sup>**

<i>Classe</i>	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total</i>
D-2 <sup>a</sup>	1	–	1
D-1 <sup>b</sup>	1	–	1
P-5 <sup>c</sup>	3	–	3
P-4 <sup>d</sup>	2	–	2
P-3 <sup>e</sup>	1	–	1
Services généraux <sup>f</sup>	–	8	8
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16</b>

<sup>a</sup> Financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>b</sup> Entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>c</sup> Un poste de juriste hors classe entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de spécialiste des questions d'environnement hors classe financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; et un poste de fonctionnaire d'administration hors classe dont le financement est imputé sur le budget des dépenses d'appui au programme.

<sup>d</sup> Entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>e</sup> Entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

<sup>f</sup> Trois postes (assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes informatiques) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) aux programmes) financés à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) aux programmes et assistant(e) au service des réunions) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne, et un poste dont le financement est entièrement imputé sur le budget des dépenses d'appui au programme.

<sup>2</sup> Les dépenses afférentes au personnel exerçant des fonctions administratives seront analysées à chaque fin d'année et pourront être transférées au/du budget des dépenses d'appui au programme, selon que de besoin, conformément au paragraphe 11 de la décision XXXI/17 adoptée par la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.



## Annexe III

### Mandat du responsable des technologies de l'information (P-3)

Sous la supervision directe du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), le(la) titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

#### 1. Développement de sites Web

- a) Revoir la structure du nouveau site Web en vue d'en améliorer la stabilité, l'efficacité et la convivialité sur toutes les principales plateformes, y compris les plateformes mobiles ;
- b) Effectuer des tâches d'amélioration et de personnalisation du site Web conformément aux exigences du Secrétariat de l'ozone, en appliquant les meilleures pratiques et normes ;
- c) Assurer la maintenance de premier niveau et le dépannage des systèmes/applications de gestion et d'hébergement de contenu Web ;
- d) Fournir une assistance pour l'installation, la configuration, la mise à niveau et la maintenance du système de gestion du contenu du site Web, de l'environnement d'hébergement du site Web, de l'outil d'analyse des journaux/du logiciel de gestion, du logiciel/outil de recherche du site Web et du logiciel/outil de gestion de la sécurité du site Web ;
- e) Préparer la documentation technique nécessaire pour les outils et les modules du site Web, mettre à jour les procédures et les processus si nécessaire, mesurer les principaux indicateurs de performance et en rendre compte périodiquement ;
- f) Effectuer des recherches et formuler des recommandations sur les outils/logiciels/technologies et services Web afin d'améliorer la présence numérique du Secrétariat ;

#### 2. Gestion des contenus

- a) Gérer le contenu du site Web en utilisant le système de gestion de contenu Drupal ainsi que d'autres outils et mettre en œuvre des normes de compatibilité qui garantissent l'accessibilité du site pour tous les utilisateurs sur toutes les grandes plateformes ;
- b) Effectuer des tâches de mise à jour du contenu en veillant à sa cohérence, y compris entre les langues, au téléchargement régulier et fréquent du contenu et à la couverture rapide des langues ;
- c) Effectuer un contrôle régulier de la qualité en assurant la conformité aux règles internes et une présentation cohérente sur les différentes pages Web en favorisant l'uniformité des polices, du formatage, des icônes, des images et de la mise en page ;
- d) Dépanner et identifier les problèmes potentiels avant qu'ils ne surviennent ;
- e) Suivre l'information en retour et y répondre de manière appropriée en dirigeant le développement de sections et de pages Web nouvelles et spécialisées ;

#### 3. Renforcement des capacités

- a) Développer et maintenir des partenariats avec des parties internes et externes ;
- b) Surveiller le site Web du Secrétariat, analyser les informations pertinentes à l'aide du logiciel Google Analytics et d'autres outils et fournir des rapports mensuels complets ;
- c) Identifier les lacunes et fournir des propositions pour améliorer et intensifier le trafic Web ;
- d) Renforcer les capacités du personnel en matière de stratégie Web en proposant des formations et en sensibilisant le personnel afin d'améliorer la portée, l'engagement et la croissance du site Web du Secrétariat ;
- e) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies Web hautement efficaces ;

#### 4. Gestion des conférences

- a) Développer et maintenir un forum en ligne ;
- b) Entreprendre des missions exploratoires sur les lieux de réunion, identifier les défis liés aux technologies de l'information et proposer des solutions ;

- c) Travailler avec l'équipe des technologies de l'information du lieu de la réunion pour s'assurer que toute l'infrastructure des technologies de l'information nécessaire à la tenue des réunions est en place ;
- d) Identifier et résoudre divers problèmes au cours des conférences et déterminer les mesures à prendre ;
- e) Tenir à jour et soutenir la base de données pour l'inscription des participants aux réunions et s'assurer que toutes les inscriptions font l'objet d'un accusé de réception ;
- f) Traiter les questions liées aux technologies de l'information pendant les conférences ;
- g) Fournir un soutien technique pour l'organisation de conférences virtuelles.

## Annexe IV

## Activités de renforcement de la présence numérique et d'amélioration des outils Web achevées, en cours ou prévues durant la période 2018–2021

<i>Partie du site Web ou outil numérique</i>	<i>Description</i>	<i>Liens</i>
<b>Améliorations en cours ou prévues</b>		
Système de gestion des contacts	Ce système permettra au Secrétariat d'assurer une gestion intégrée des coordonnées des participants aux réunions, de la correspondance et de la communication des données	Seront fournis après l'installation du système
Centre de données	Moyens supplémentaires de visualiser les données à l'aide de cartes	Travaux en cours
<b>Achèvement prévu en 2020</b>		
Mise en place d'un nouveau portail des réunions pour remplacer l'actuel	Plateforme améliorée pour gérer les réunions organisées par le Secrétariat.	<a href="https://ozone.unep.org/meetings">https://ozone.unep.org/meetings</a>
Forum en ligne	Mise en place d'une plateforme permettant aux Parties d'étudier les documents des réunions et de présenter leurs observations avant les réunions.	<a href="https://ozone.unep.org/">https://ozone.unep.org/</a>
Système de communication des données en ligne – améliorations	Communication des nouveaux rapports et mise à jour des rapports existants ; amélioration des formulaires de communication des données ; aide au nettoyage des données héritées du système précédent ; création de pages publiques supplémentaires (comme par exemple une page ressources à l'intention des utilisateurs non authentifiés) ; notification aux Parties des prochaines obligations en matière de communication des données afin de les aider à les soumettre dans les délais impartis ; et notification du Secrétariat lorsque le nom ou l'adresse électronique du système de communication des données en ligne est modifié.	<a href="https://ors.ozone.unep.org/">https://ors.ozone.unep.org/</a>
Application relative aux profils de pays	L'objectif est de donner à l'utilisateur un accès immédiat au centre de données et aux divers outils proposés durant ses déplacements, afin d'améliorer l'accès aux informations et données cruciales. Application gratuite et disponible sur Android et iOS.	<a href="https://apps.apple.com/us/app/oz-one-data-hub/id1538608361">https://apps.apple.com/us/app/oz-one-data-hub/id1538608361</a>
Traités sur l'ozone et objectifs de développement durable	Une page plus complète et plus informative dédiée à l'incidence des traités sur l'ozone sur les objectifs de développement durable, à destination des lecteurs désirant accéder à une analyse plus approfondie.	<a href="https://ozone.unep.org/sdg">https://ozone.unep.org/sdg</a>
Page d'accueil du site Web du Secrétariat de l'ozone	L'esthétique et l'ergonomie nouvelles de l'interface facilitent la navigation de l'utilisateur sur le site Web.	<a href="https://ozone.unep.org/">https://ozone.unep.org/</a>
L'ozone et vous	Le contenu a été révisé et mis à jour. Des catégories et images supplémentaires ont été insérées pour renforcer l'impact visuel tout en délimitant les différentes sections d'information.	<a href="https://ozone.unep.org/ozone-and-you">https://ozone.unep.org/ozone-and-you</a>

<i>Partie du site Web ou outil numérique</i>	<i>Description</i>	<i>Liens</i>
Chronologie	La nouvelle mise en page et l'ajout d'images d'archives pour chaque événement donnent à la chronologie un bien meilleur attrait visuel.	<a href="https://ozone.unep.org/ozone-timeline">https://ozone.unep.org/ozone-timeline</a>
Actions à votre portée	La mise en page a été entièrement revue, en y ajoutant des éléments visuels pour mieux souligner les informations relatives à l'utilisation et la gestion rationnelles des équipements de refroidissement.	<a href="https://ozone.unep.org/what-you-can-do">https://ozone.unep.org/what-you-can-do</a>
	Le Secrétariat s'efforcera de régulièrement mettre à jour cette partie du site Web et d'y ajouter de nouveaux contenus.	
Profils de pays – centre de données	Des graphiques et tableaux ont été ajoutés à cette partie du site Web pour visualiser les données.	<a href="https://ozone.unep.org/countries/data-table">https://ozone.unep.org/countries/data-table</a>
Outil pour le calcul des mélanges	Un nouvel outil servant à déterminer les substances réglementées contenues dans divers mélanges. L'ajout de graphiques permet d'illustrer les flux de données pour les groupes de substances.	<a href="https://ozone.unep.org/mixtures-blends-tool">https://ozone.unep.org/mixtures-blends-tool</a>
Tableau interactif relatif aux recommandations du Comité d'application	Le tableau a été conçu pour faciliter la recherche des décisions et recommandations du Comité d'application depuis 1992 et l'accès à ces dernières.	<a href="https://ozone.unep.org/list-of-implementation-committee-recommendations">https://ozone.unep.org/list-of-implementation-committee-recommendations</a>
Tableau interactif relatif aux rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique demandés par les Parties	Le tableau contient la liste de l'ensemble des rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique prévus jusqu'en 2030 en réponse aux demandes des Parties et comprend une fonction de recherche et des filtres selon l'année de publication, le type et le sujet du rapport, ainsi que la décision dont il procède.	<a href="https://ozone.unep.org/teap-reports">https://ozone.unep.org/teap-reports</a>
Tableau interactif relatif au commerce illicite	Le tableau présente les informations communiquées par les Parties au sujet du commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone.	<a href="https://ozone.unep.org/countries/additional-reported-information/illegal-trade">https://ozone.unep.org/countries/additional-reported-information/illegal-trade</a>
Tableau interactif relatif à la composition des institutions du Protocole	Le tableau présente la composition des institutions du Protocole tout au long de l'existence des traités sur l'ozone et comprend de nombreuses fonctions de recherche pour faciliter l'accès à ces informations.	<a href="https://ozone.unep.org/institutions/institutions-membership">https://ozone.unep.org/institutions/institutions-membership</a>
Tableau interactif relatif aux systèmes d'octroi de licences	Le tableau contient les informations détaillées communiquées par certaines Parties au sujet de la mise en place et du fonctionnement de leur système d'octroi de licences.	<a href="https://ozone.unep.org/additional-reported-information/licensing-systems">https://ozone.unep.org/additional-reported-information/licensing-systems</a>
<b>Améliorations achevées au cours de la période 2018–2019</b>		
Système de communication d'informations en ligne	Le système permet aux Parties de communiquer des informations en ligne plutôt que de recourir aux anciens formats de communication tels que les courriers électroniques, les classeurs Excel, les documents Word ou les fichiers PDF.	<a href="https://ors.ozone.unep.org/">https://ors.ozone.unep.org/</a>
Profils de pays	Cette page permet d'accéder rapidement aux informations sur chaque pays et de consulter ces dernières, y compris les données communiquées, les coordonnées et les informations relatives à la ratification et à l'octroi de licences.	<a href="https://ozone.unep.org/countries">https://ozone.unep.org/countries</a>

<i>Partie du site Web ou outil numérique</i>	<i>Description</i>	<i>Liens</i>
Application mobile – traités sur l’ozone	L’application permet à l’utilisateur d’accéder instantanément aux manuels du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne. Application gratuite et disponible sur Android et iOS.	<a href="https://apps.apple.com/us/app/ozone-treaties/id1482364689">https://apps.apple.com/us/app/ozone-treaties/id1482364689</a> <a href="https://play.google.com/store/apps/details?id=org.unep.ozone.ozon-treaties&amp;hl=en">https://play.google.com/store/apps/details?id=org.unep.ozone.ozon-treaties&amp;hl=en</a>
Outil relatif aux normes de sécurité	Cet outil interactif présente une liste non exhaustive des normes de sécurité internationales, régionales et nationales en matière d’équipements de réfrigération et de climatisation et de pompes à chaleur élaborées par des organismes de normalisation reconnus.	<a href="https://ozone.unep.org/system-safety-standards">https://ozone.unep.org/system-safety-standards</a>
Manuels	Une version en ligne des manuels du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne facilite la portabilité et l’accès à ces documents à tout moment et en tout lieu.	<a href="https://ozone.unep.org/treaties/montreal-protocol">https://ozone.unep.org/treaties/montreal-protocol</a>
Système d’enregistrement	Le Secrétariat a recours à ce système pour l’inscription des participants à ses réunions. L’infrastructure technique du système fait l’objet d’une mise à jour et de nouvelles fonctionnalités et des améliorations indispensables sont en cours.	<a href="https://ozone.unep.org/registration">https://ozone.unep.org/registration</a>

## Annexe V

## Options envisageables pour le barème des contributions des Parties au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

(En dollars des États-Unis)

	Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés	Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro	Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget	Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro	Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget	Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro	Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget
			Option 1	Option 2	Option 2	Option 3	Option 3	Option 3	
1	Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	–
2	Afrique du Sud	0,271	10 149	9 093	9 859	6 805	7 571	14 430	15 107
3	Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–
4	Algérie	0,138	5 149	4 613	5 002	3 453	3 842	7 321	7 665
5	Allemagne	6,071	227 230	203 589	220 745	152 371	169 527	323 098	338 258
6	Andorre	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Angola	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Arabie saoudite	1,168	43 730	39 180	42 482	29 323	32 625	62 179	65 096
10	Argentine	0,912	34 141	30 589	33 166	22 893	25 471	48 544	50 822
11	Arménie	–	–	–	–	–	–	–	–
12	Australie	2,203	82 460	73 880	80 106	55 294	61 520	117 250	122 751
13	Autriche	0,675	25 260	22 632	24 539	16 938	18 846	35 918	37 603
14	Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Bahamas	–	–	–	–	–	–	–	–
16	Bahreïn	–	–	–	–	–	–	–	–
17	Bangladesh	–	–	–	–	–	–	–	–
18	Barbade	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Bélarus	–	–	–	–	–	–	–	–

			<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés Option 1</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro Option 3</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 3</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>								
20	Belgique	0,818	30 633	27 446	29 759	20 541	22 854	43 557	45 601
21	Belize	–	–	–	–	–	–	–	–
22	Bénin	–	–	–	–	–	–	–	–
23	Bhoutan	–	–	–	–	–	–	–	–
24	Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–	–	–	–	–
25	Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–
26	Botswana	–	–	–	–	–	–	–	–
27	Brésil	2,939	109 995	98 551	106 856	73 758	82 063	156 401	163 740
28	Brunéi Darussalam	–	–	–	–	–	–	–	–
29	Bulgarie	–	–	–	–	–	–	–	–
30	Burkina Faso	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Burundi	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Cabo Verde	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Cambodge	–	–	–	–	–	–	–	–
34	Cameroun	–	–	–	–	–	–	–	–
35	Canada	2,725	102 010	91 397	99 099	68 404	76 106	145 049	151 854
36	Chili	0,406	15 186	13 606	14 753	10 183	11 330	21 593	22 606
37	Chine	11,967	447 930	401 327	435 147	300 363	334 183	636 910	666 795
38	Chypre	–	–	–	–	–	–	–	–
39	Colombie	0,287	10 746	9 628	10 439	7 206	8 017	15 280	15 997
40	Comores	–	–	–	–	–	–	–	–
41	Congo	–	–	–	–	–	–	–	–
42	Costa Rica	–	–	–	–	–	–	–	–
43	Côte d'Ivoire	–	–	–	–	–	–	–	–
44	Croatie	–	–	–	–	–	–	–	–

			<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés Option 1</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro Option 3</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 3</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>								
45	Cuba	–	–	–	–	–	–	–	–
46	Danemark	0,552	20 671	18 520	20 081	13 861	15 422	29 392	30 771
47	Djibouti	–	–	–	–	–	–	–	–
48	Dominiqne	–	–	–	–	–	–	–	–
49	Égypte	0,185	6 940	6 218	6 742	4 654	5 178	9 868	10 331
50	El Salvador	–	–	–	–	–	–	–	–
51	Émirats arabes unis	0,614	22 984	20 593	22 328	15 412	17 148	32 681	34 215
52	Équateur	–	–	–	–	–	–	–	–
53	Érythrée	–	–	–	–	–	–	–	–
54	Espagne	2,139	80 072	71 741	77 786	53 693	59 738	113 853	119 196
55	Estonie	–	–	–	–	–	–	–	–
56	Eswatini	–	–	–	–	–	–	–	–
57	État de Palestine	–	–	–	–	–	–	–	–
58	États-Unis d'Amérique	21,930	820 863	735 461	797 438	550 436	612 413	1 167 183	1 221 949
59	Éthiopie	–	–	–	–	–	–	–	–
60	Fédération de Russie	2,397	89 736	80 399	87 175	60 173	66 948	127 595	133 582
61	Fidji	–	–	–	–	–	–	–	–
62	Finlande	0,420	15 708	14 074	15 260	10 533	11 719	22 336	23 384
63	France	4,413	165 179	147 994	160 465	110 762	123 234	234 868	245 888
64	Gabon	–	–	–	–	–	–	–	–
65	Gambie	–	–	–	–	–	–	–	–
66	Géorgie	–	–	–	–	–	–	–	–
67	Ghana	–	–	–	–	–	–	–	–
68	Grèce	0,365	13 656	12 235	13 266	9 157	10 188	19 417	20 328
69	Grenade	–	–	–	–	–	–	–	–



	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés</i>		<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
			<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 3</i>	
70	Guatemala	–	–	–	–	–	–	–	–	–
71	Guinée	–	–	–	–	–	–	–	–	–
72	Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–	–	–
73	Guinée-Bissau	–	–	–	–	–	–	–	–	–
74	Guyana	–	–	–	–	–	–	–	–	–
75	Haïti	–	–	–	–	–	–	–	–	–
76	Honduras	–	–	–	–	–	–	–	–	–
77	Hongrie	0,205	7 686	6 886	7 467	5 154	5 734	10 929	11 442	
78	Îles Cook	–	–	–	–	–	–	–	–	–
79	Îles Marshall	–	–	–	–	–	–	–	–	–
80	Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–	–
81	Inde	0,831	31 118	27 881	30 230	20 867	23 216	44 247	46 323	
82	Indonésie	0,541	20 261	18 153	19 682	13 586	15 116	28 809	30 160	
83	Iran (République islamique d')	0,397	14 850	13 305	14 427	9 958	11 079	21 116	22 106	
84	Iraq	0,129	4 813	4 313	4 676	3 228	3 591	6 844	7 165	
85	Irlande	0,370	13 843	12 403	13 448	9 282	10 328	19 683	20 607	
86	Islande	–	–	–	–	–	–	–	–	–
87	Israël	0,488	18 283	16 380	17 761	12 260	13 640	25 996	27 216	
88	Italie	3,296	123 391	110 553	119 869	82 741	92 057	175 449	183 682	
89	Jamaïque	–	–	–	–	–	–	–	–	–
90	Japon	8,537	319 540	286 295	310 420	214 270	238 396	454 353	475 671	
91	Jordan	–	–	–	–	–	–	–	–	–
92	Kazakhstan	0,177	6 641	5 950	6 452	4 453	4 955	9 443	9 886	
93	Kenya	–	–	–	–	–	–	–	–	–
94	Kirghizistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–

			<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés Option 1</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro Option 3</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 3</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>								
95 Kiribati	–	–	–	–	–	–	–	–	–
96 Koweït	0,251	9 403	8 425	9 135	6 305	7 015	13 370	13 997	
97 Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–	
98 Lettonie	–	–	–	–	–	–	–	–	
99 Liban	–	–	–	–	–	–	–	–	
100 Libéria	–	–	–	–	–	–	–	–	
101 Libye	–	–	–	–	–	–	–	–	
102 Liechtenstein	–	–	–	–	–	–	–	–	
103 Lituanie	–	–	–	–	–	–	–	–	
104 Luxembourg	–	–	–	–	–	–	–	–	
105 Macédoine du Nord	–	–	–	–	–	–	–	–	
106 Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–	
107 Malaisie	0,340	12 723	11 400	12 360	8 532	9 492	18 091	18 940	
108 Malawi	–	–	–	–	–	–	–	–	
109 Maldives	–	–	–	–	–	–	–	–	
110 Mali	–	–	–	–	–	–	–	–	
111 Malte	–	–	–	–	–	–	–	–	
112 Maroc	–	–	–	–	–	–	–	–	
113 Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–	
114 Mauritanie	–	–	–	–	–	–	–	–	
115 Mexique	1,288	48 207	43 192	46 832	32 326	35 966	68 546	71 762	
116 Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–	–	–	–	–	
117 Monaco	–	–	–	–	–	–	–	–	
118 Mongolie	–	–	–	–	–	–	–	–	
119 Monténégro	–	–	–	–	–	–	–	–	

		<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés Option 1</i>		<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro Option 3</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 3</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>								
120	Mozambique	–	–	–	–	–	–	–	–
121	Myanmar	–	–	–	–	–	–	–	–
122	Namibie	–	–	–	–	–	–	–	–
123	Nauru	–	–	–	–	–	–	–	–
124	Népal	–	–	–	–	–	–	–	–
125	Nicaragua	–	–	–	–	–	–	–	–
126	Niger	–	–	–	–	–	–	–	–
127	Nigéria	0,249	9 328	8 357	9 062	6 255	6 959	13 263	13 885
128	Nioué	–	–	–	–	–	–	–	–
129	Norvège	0,752	28 133	25 206	27 331	18 865	20 989	40 003	41 880
130	Nouvelle-Zélande	0,290	10 858	9 728	10 548	7 281	8 101	15 439	16 163
131	Oman	0,115	4 291	3 845	4 169	2 877	3 201	6 101	6 388
132	Ouganda	–	–	–	–	–	–	–	–
133	Ouzbékistan	–	–	–	–	–	–	–	–
134	Pakistan	0,115	4 291	3 845	4 169	2 877	3 201	6 101	6 388
135	Palaos	–	–	–	–	–	–	–	–
136	Panama	–	–	–	–	–	–	–	–
137	Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	–	–	–	–
138	Paraguay	–	–	–	–	–	–	–	–
139	Pays-Bas	1,352	50 595	45 331	49 150	33 927	37 747	71 941	75 316
140	Pérou	0,152	5 671	5 081	5 509	3 803	4 231	8 063	8 442
141	Philippines	0,204	7 649	6 853	7 431	5 129	5 706	10 876	11 386
142	Pologne	0,799	29 924	26 811	29 070	20 066	22 325	42 549	44 545
143	Portugal	0,349	13 059	11 700	12 686	8 757	9 743	18 569	19 440
144	Qatar	0,281	10 522	9 427	10 222	7 056	7 850	14 961	15 663

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %	Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés		Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro	Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget	Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro	Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget	Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro	Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget
		Option 1	Option 2	Option 2	Option 2	Option 3	Option 3	Option 3	Option 3
145	République arabe syrienne	–	–	–	–	–	–	–	–
146	République centrafricaine	–	–	–	–	–	–	–	–
147	République de Corée	2,260	84 587	75 786	82 173	56 720	63 107	120 273	125 917
148	République de Moldova	–	–	–	–	–	–	–	–
149	République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	–	–	–
150	République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–	–	–	–
151	République dominicaine	–	–	–	–	–	–	–	–
152	République populaire démocratique de Corée	–	–	–	–	–	–	–	–
153	République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	–
154	Roumanie	0,197	7 388	6 619	7 177	4 954	5 512	10 504	10 997
155	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,552	170 403	152 675	165 541	114 265	127 131	242 297	253 666
156	Rwanda	–	–	–	–	–	–	–	–
157	Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–	–	–
158	Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–	–	–	–
159	Saint-Marin	–	–	–	–	–	–	–	–
160	Saint-Siège	–	–	–	–	–	–	–	–
161	Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	–	–	–	–
162	Samoa	–	–	–	–	–	–	–	–
163	Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–
164	Sénégal	–	–	–	–	–	–	–	–
165	Serbie	–	–	–	–	–	–	–	–
166	Seychelles	–	–	–	–	–	–	–	–

			<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés Option 1</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro Option 3</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 3</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>								
167	Sierra Leone	–	–	–	–	–	–	–	–
168	Singapour	0,483	18 097	16 214	17 580	12 135	13 501	25 731	26 939
169	Slovaquie	0,153	5 709	5 115	5 546	3 828	4 259	8 117	8 498
170	Slovénie	–	–	–	–	–	–	–	–
171	Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–
172	Soudan	–	–	–	–	–	–	–	–
173	Soudan du Sud	–	–	–	–	–	–	–	–
174	Sri Lanka	–	–	–	–	–	–	–	–
175	Suède	0,903	33 805	30 288	32 840	22 668	25 221	48 067	50 323
176	Suisse	1,147	42 946	38 478	41 720	28 798	32 040	61 065	63 930
177	Suriname	–	–	–	–	–	–	–	–
178	Tadjikistan	–	–	–	–	–	–	–	–
179	Tchad	–	–	–	–	–	–	–	–
180	Tchéquie	0,310	11 604	10 397	11 273	7 781	8 657	16 500	17 274
181	Thaïlande	0,306	11 455	10 263	11 128	7 681	8 546	16 287	17 052
182	Timor-Leste	–	–	–	–	–	–	–	–
183	Togo	–	–	–	–	–	–	–	–
184	Tonga	–	–	–	–	–	–	–	–
185	Trinité-et-Tobago	–	–	–	–	–	–	–	–
186	Tunisie	–	–	–	–	–	–	–	–
187	Turkménistan	–	–	–	–	–	–	–	–
188	Turquie	1,367	51 154	45 832	49 695	34 302	38 164	72 736	76 149
189	Tuvalu	–	–	–	–	–	–	–	–
190	Ukraine	–	–	–	–	–	–	–	–
191	Union européenne	2,492	93 280	83 575	90 618	62 550	69 593	132 635	138 858

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro et l'option 1 des budgets proposés Option 1</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 2</i>	<i>Contributions pour 2022 selon le budget à croissance nominale zéro Option 3</i>	<i>Contributions pour 2022 par Partie selon le projet de budget Option 3</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le budget à croissance nominale zéro</i>	<i>Contributions pour 2023 par Partie selon le projet de budget</i>
192 Uruguay	–	–	–	–	–	–	–	–
193 Vanuatu	–	–	–	–	–	–	–	–
194 Venezuela (République bolivarienne de)	0,726	27 163	24 337	26 388	18 214	20 265	38 623	40 435
195 Viet Nam	–	–	–	–	–	–	–	–
196 Yémen	–	–	–	–	–	–	–	–
197 Zambie	–	–	–	–	–	–	–	–
198 Zimbabwe	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>100,000</b>	<b>3 743 099,00</b>	<b>3 353 665,00</b>	<b>3 636 278,00</b>	<b>2 509 964,00</b>	<b>2 792 577,00</b>	<b>5 322 300,00</b>	<b>5 572 030,00</b>

<sup>a</sup> La résolution 73/271 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies stipule que le barème pour la période 2019-2021 serait fondé sur un taux de recouvrement maximum de 22 %.